



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
de la mission régionale d'autorité environnementale
Projet de Requalification du secteur "Chemin Bas d'Avignon" à
Nîmes (Gard) dans le cadre d'une procédure commune**

Au titre des articles L.122-14 et R.122-27 du code de l'environnement

N°saisine : 2022-10667
N°MRAe : 2022APO112

Montpellier, le 14/09/2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 08 juin 2022, la Préfecture du Gard a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de requalification du secteur « Chemin Bas d'Avignon » à Nîmes au titre des articles L. 122-14 et R. 122-27 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 13 septembre 2022.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.